



THÉÂTRE  
GILLES-VIGNEAULT

## **Théâtre Gilles-Vigneault**

### **Politique et conditions de location 2017-2018**

Le Théâtre Gilles-Vigneault est une salle de spectacle à l'italienne de 860 fauteuils possédant une grande scène multifonctionnelle. Cette infrastructure moderne est spécifiquement conçue pour répondre aux exigences les plus pointues en matière de diffusion pluridisciplinaire. Le propriétaire et gestionnaire du Théâtre Gilles-Vigneault est Diffusion En Scène.

Cette dernière est une corporation sans but lucratif fondée en 1982 qui a pour mission première de promouvoir et de développer les arts de la scène sur le territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord. C'est ainsi qu'En Scène propose annuellement une programmation singulière de plus de 200 spectacles touchant l'ensemble des disciplines en arts de la scène.

Que ce soit pour la tenue d'un spectacle, d'une conférence, une réunion d'affaires ou tout autre type d'événement, plusieurs espaces sont disponibles à la location au Théâtre Gilles-Vigneault. En plus de vous retrouver dans un environnement inspirant, moderne et chaleureux, vous aurez à votre disposition tous les systèmes et équipements technologiques ainsi que le soutien d'une équipe de professionnels aguerris et consciencieux.

Diffusion En Scène se donne préséance en ce qui a trait à l'utilisation des espaces et des équipements du Théâtre Gilles-Vigneault pour ses activités artistiques et de diffusion. Le diffuseur se réserve le droit d'accepter ou non une demande de location.

#### **Espaces disponibles**

**Salle de spectacle** : salle à l'italienne avec une jauge de 860 fauteuils fixes répartis sur trois niveaux (510 au parterre, 190 à la mezzanine et 160 au balcon).

**Espace cabaret** : situé au 1<sup>er</sup> étage, cet espace multifonctionnel peut accueillir jusqu'à 100 personnes assise et jusqu'à 150 personnes debout. Ce lieu est idéal pour des spectacles intimes, des conférences de presse, des lancements, des cocktails dînatoires ou des rencontres privées.

#### **Équipe technique**

Les services d'un chef sonorisateur et d'un chef éclairagiste sont inclus dans le coût de location de la salle. Après plus de 12 h consécutives de travail, le tarif de location est majoré de 100 \$ / h et toutes les heures ou parties d'heures supplémentaires effectuées par les chefs seront à la charge du locataire aux taux mentionnés.

L'ajout d'un chef machiniste sur scène est obligatoire lorsque les deux chefs du Théâtre Gilles-Vigneault opèrent les consoles d'éclairage et de son, et ce aux frais du locataire.

Suite à l'analyse des besoins, Diffusion En Scène se réserve le droit d'ajouter les services de personnel supplémentaire, et ce aux frais du locataire.

Directeur technique	40 \$ / h
Chef technique (rencontre, conception éclairage)	30 \$ / h - minimum 4 h
Techniciens	25 \$ / h - minimum 4 h

Un devis technique (plan d'éclairage, plan de sonorisation, plan de scène, horaire, etc.) doit être envoyé au directeur technique de Diffusion En Scène au moins deux semaines avant la tenue de la première de votre événement.

Les rencontres techniques et les conceptions d'éclairage ne sont pas incluses dans le coût de location de la salle. Ces frais sont calculés au tarif horaire des employés concernés, et ce sur la base d'un minimum de 4 h.

Une pause de 15 minutes est obligatoire pour toute l'équipe du Théâtre Gilles-Vigneault à l'intérieur de chaque bloc de 4 h.

Les périodes de repas devront se prendre entre 12 h et 14 h et entre 17 h et 19 h ou après un maximum de 5 h de travail consécutif. Si les techniciens sont requis pour plus de 5 h de travail consécutif, chaque technicien a droit à une période de 30 minutes pour le repas (dîner et / ou souper). Le coût du repas (15 \$ par repas) ainsi que le temps de repas seront payés par le locataire, et ce pour chaque technicien qui est tenu de rester sur place.

Durant les périodes de repas, les techniciens n'étant pas présents, la scène ne sera pas accessible à qui que ce soit à moins d'une entente prise au préalable.

### **Équipement de son d'éclairage et de scène**

La très grande majorité des équipements techniques sont inclus dans le coût de location de la salle. Par ailleurs, certains services et équipements sont facturables à l'utilisation :

- Piano à queue : 125 \$ par jour
- Accord de piano : 150 \$ par accord standard
- Utilisation des projecteurs de poursuite : 50 \$ par projecteur par jour
- Microphones sans fil UHF (4) : 50 \$ par jour
- Tapis de danse : 100 \$ par jour
- Frais supplémentaire pour utilisation de plus de 150 lampes : 150 \$

Pour la location de l'espace cabaret et de l'espace scène, certains équipements peuvent être facturés en sus. Voir la section « tarifications » pour plus de détails.

### **Équipe et services d'accueil**

Le service d'une gérance de salle pour 5 h sont inclus dans le prix de location de la salle. Répartition des heures : 2 h heures avant le spectacle et 1 h après le spectacle en considérant un spectacle d'une durée de 2 h. Toutes les heures ou parties d'heures supplémentaires seront à la charge du locataire au taux mentionné.

Suite à l'analyse des besoins, Diffusion En Scène présentera une soumission au locataire afin de compléter l'équipe d'accueil. Le nombre d'employés et les heures estimées pour les services d'ouvriers, de placiers, de personnel de mise en place et le service d'entretien sont ajoutés en fonction du nombre de billets vendus et / ou en circulation. Diffusion En Scène se réserve le droit d'ajouter les services de personnel supplémentaire, et ce aux frais du locataire.

Gérant de salle	30 \$ / h
Personnel d'accueil (ouvriers, placiers)	16 \$ / h - minimum 4 h
Personnel de mise en place (installation tables et chaises)	25 \$ / h - minimum 4 h
Personnel de bar	25 \$ / h
Service d'entretien	30 \$ / h
Personnel de billetterie	20 \$ / h

Les frais de vente d'articles promotionnels seront chargés à 15 % des ventes effectuées dans le cas où le personnel du Théâtre Gilles-Vigneault gère la vente et à 10 % si c'est le locataire qui s'occupe de la vente. Pour les organismes à but non lucratif, aucune redevance ne sera versée à Diffusion En Scène si les ventes sont prises en charge par le locataire.

### **Service de billetterie**

Les services du personnel de billetterie lors de votre événement sont inclus dans les frais de location de salle (4 h).

Diffusion En Scène est seule responsable de l'impression des billets pour les activités présentées au Théâtre Gilles-Vigneault.

Frais de billetterie :

- Programmation de votre événement (tarif fixe) : 125 \$
- Redevance sur billets en consignation pour organisme à but lucratif : 2,25 \$
- Redevance sur billets en consignation pour OBNL et soirée-bénéfice : 1 \$
- Frais de carte de crédit facturé au locateur : 3 % Visa et Mastercard sur le prix des billets vendus
- Des frais de 4,50 \$ par billet acheté à l'unité seront facturés au client
- Pour OBNL et soirée-bénéfice, des frais de 2 \$ par billet acheté à l'unité seront facturés au client
- Un autre 4 \$ facturé au client sera ajouté par unité si les billets sont achetés en ligne via le réseau Admission
- Frais d'annulation de 150 \$ applicable à la suite de l'annulation d'une représentation

Vente de billets aux guichets du Théâtre Gilles-Vigneault, via téléphone et via Internet.

Pour l'impression des billets, veuillez calculer une semaine de traitement après nous avoir transmis les informations requises.

Billetterie du Théâtre Gilles-Vigneault 450.432.0660

Horaire : Lundi et mardi de 11 h à 17 h et du mercredi au samedi de 11 h à 20 h

### **Gestion des bars et du vestiaire**

Le Théâtre Gilles-Vigneault dispose d'un bar permanent au rez-de-chaussée et d'un bar mobile au 1<sup>er</sup> étage dans l'espace cabaret. Les services de bar sont inclus dans le coût de location. Diffusion En Scène est l'unique exploitant des bars et du vestiaire se trouvant au Théâtre Gilles-Vigneault. Il détient un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Conformément à la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux relative aux détenteurs de permis, les locataires ne sont pas autorisés à apporter quelque boisson alcoolisée que ce soit dans l'enceinte du Théâtre Gilles-Vigneault, incluant les loges.

Une liste des produits offerts est disponible sur demande. Il est possible pour un locataire de choisir le vin qu'il souhaite offrir. Les bouteilles lui seront facturées au prix coûtant de la SAQ auquel 20 % sera ajouté.

Frais de bouchon pour les OBNL seulement (lettres patentes requises) :

- Commandite de vin : 3 \$ par bouteille ouverte
- Commandite de bière : 0.75 \$ par bouteille ouverte

Les bouteilles de vin ou de bière devront être timbrées par la SAQ ou le brasseur attitré.

Si le locataire souhaite offrir gratuitement les produits du bar, les services du personnel de bar seront facturés au taux mentionné.

Diffusion En Scène n'offre pas de service de traiteur. Le diffuseur perçoit une redevance de 10 % applicable sur la facture du traiteur (portion nourriture avant taxes) si le locataire retient les services d'un traiteur.

Le foyer principal et l'espace cabaret à la mezzanine permettent d'accueillir le public avant le spectacle, à l'entracte ou après le spectacle. Diffusion En Scène doit être informé de la tenue de toutes réceptions dans les lieux loués. Des frais de location et de services sont applicables lors de la tenue de réceptions dans les foyers.

Le Théâtre Gilles-Vigneault dispose d'un vestiaire situé au rez-de-chaussée. Le service de vestiaire est inclus dans le coût de location. Si le vestiaire est offert gratuitement par le locataire pour un événement, les coûts facturables sont de 25 \$ / h (minimum de 4 h).

### **Services de publicité**

Diffusion En Scène met à la disposition du locataire un espace d'affichage gratuit pour annoncer les spectacles en location. La vignette officielle du Théâtre Gilles-Vigneault doit apparaître sur toutes les affiches et publications du locataire, sur lesquelles paraissent le nom du Théâtre, le numéro de téléphone de la billetterie et le site Web.

Diffusion En Scène diffuse gratuitement sur le site Internet du Théâtre Gilles-Vigneault les éléments de promotion et les informations concernant les spectacles en location.

Si le locataire désire qu'un programme soit distribué lors de son événement, il doit en assumer la production.

## Santé et sécurité

Le locataire et Diffusion En Scène s'engagent à prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé et assurer la sécurité des personnes travaillant sur les lieux de l'installation scénique du spectacle et de se conformer aux règles en vigueur en matière de santé et sécurité au travail. De manière plus particulière, lors des quarts de travail de montage et de démontage, les parties s'engagent à faire en sorte que leurs préposés, employés, invités ou toute personne sous leur responsabilité respective, portent les équipements de protection individuelle suivants : chaussures avec embouts d'acier, pantalon long et, lorsque nécessaire, le casque de sécurité et les lunettes de protection. Pas de camisole.

Diffusion En Scène a le souci de maintenir un environnement de travail sécuritaire au Théâtre Gilles-Vigneault. Nous vous remercions de votre collaboration.

### Travail au débarcadère

Avant le déchargement et le chargement d'un camion, les techniciens s'assurent que le moteur du camion est coupé de façon à ne pas être exposé aux émissions de monoxyde de carbone et qu'une personne connaissant le plan de chargement soit présente avant de commencer à décharger ou à charger la boîte du camion. Seul le personnel du Théâtre Gilles-Vigneault peut se servir du monte-charge et du quai niveleur.

### Nacelle élévatrice

Seuls les techniciens du Théâtre Gilles-Vigneault peuvent utiliser la nacelle élévatrice lors des montages et démontages.

### Escabeaux et échelles

- La hauteur maximale de travail dans les échelles et les escabeaux est de trois (3) mètres aux pieds de la personne avant l'obligation de devoir s'attacher.
- Un technicien au sol doit assurer en tout temps la surveillance de l'escabeau et doit porter un casque de sécurité.
- En aucun cas, un employé ne peut répondre à son téléphone cellulaire lorsqu'il se trouve dans un escabeau ou échelle.
- Il en est de même pour la personne qui assure la protection dudit employé.
- En tout temps, l'employé doit, en montant ou en descendant, avoir trois (3) points de contact sur l'escabeau ou l'échelle.
- L'employé ne doit jamais se tenir sur le dernier barreau d'une échelle ou sur le plateau d'un escabeau.

### Travail sur les passerelles

Aucun membre du personnel du locataire n'a le droit de se retrouver à ces endroits, et ce en tout temps.

### Travail sur les moteurs des porteuses

Seul le personnel du Théâtre Gilles-Vigneault autorisé et formé peut utiliser les contrôles des moteurs. Seul le chef éclairagiste ou le chef son peut donner un « GO » pour un mouvement de porteuse.

### **Contrat et dépôt**

Dès que la date de location est confirmée par l'équipe de Diffusion En Scène, un contrat de location est acheminé au locataire. Un dépôt non remboursable de 15 % du montant de l'estimation est exigé à la signature du contrat.

## **Tarifications de la salle de spectacle**

La tarification de la salle de spectacle est calculée à l'heure. Les frais de location de la salle incluent les services d'un chef sonorisateur et d'un chef éclairagiste (minimum de 4 h et maximum de 12 h), du personnel de billetterie (4 h), du vestiaire, du personnel de bar et d'une gérance de salle (5 h). Après plus de 12 h consécutives de travail, le tarif de location est majoré de 100 \$ / h et toutes les heures ou parties d'heures supplémentaires effectuées par le personnel incluses dans le tarif fixe seront à la charge du locataire aux taux mentionnés.

Pour la location de la salle sur une journée de montage seulement (12 h maximum), le tarif de location est réduit de 40 % du prix régulier.

Pour la location de la salle sur une journée de générale de spectacle seulement (6 h maximum), le tarif de location est réduit de 25 % du prix régulier.

### **Organismes à but lucratif**

- Spectacles, projections, conférences et événements divers avec prix d'entrée : 275 \$ / heure (prix régulier)
- Événement divers sans prix d'entrée (généralement une activité fermée et spécifique à un groupe) : 250 \$ / h (prix régulier)
- Frais supplémentaire pour une deuxième représentation dans la même journée : 250 \$
- Frais supplémentaire pour une générale de spectacle et une générale technique la journée du spectacle : 150 \$

### **Organismes à but non lucratif**

- Spectacles, événements et conférences avec prix d'entrée présentés par un organisme culturel de la MRC de la Rivière-du-Nord, par une école de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, par le Cégep de Saint-Jérôme, par l'UQO Campus de Saint-Jérôme et les collèges privés de la MRC de la Rivière-du-Nord : réduction de 25 % du prix régulier.
- Spectacles professionnels parrainés par un organisme local à but non lucratif avec prix d'entrée (ex. spectacle-bénéfice d'Isabelle Boulay au profit de Centraide Laurentides : réduction de 25 % du prix régulier.

- Spectacles, événements et conférences avec prix d'entrée présentés par un organisme à but non lucratif de l'extérieur de la MRC de la Rivière-du-Nord : réduction de 15 % du prix régulier.
  - Spectacles professionnels sans prix d'entrée et parrainés par un organisme local (ex. Desjardins offre un spectacle d'Arthur L'aventurier) ou spectacles d'écoles, conférences et assemblées générales sans prix d'entrée et / ou en activité privée pour un groupe spécifique : réduction de 40 % du prix régulier.
  - Événement divers sans prix d'entrée présentés par la Ville de Saint-Jérôme ou une des cinq municipalités de la MRC de la Rivière-du-Nord : réduction de 40 % du prix régulier.
  - Événement divers avec ou sans prix d'entrée ou à contributions volontaires présentées par un organisme à caractère religieux, un parti politique ou pour un rassemblement syndical : réduction de 15 % du prix régulier.
- Frais supplémentaire pour une deuxième représentation dans la même journée : 200 \$
  - Frais supplémentaire pour une générale et une générale technique la journée du spectacle : 100 \$

### **Location et tarifications des autres salles**

Pour toute location de salle, des frais de personnel seront facturés selon l'événement. Personnel d'accueil, technique, d'entretien, et ce au taux horaire de chacun à moins d'avis contraire ou d'inclusion dans le tarif de location.

#### **Espace cabaret pour un spectacle (minimum de 4 h)**

160 \$ / h incluant la plupart des équipements, le personnel de billetterie, le personnel de bar, le personnel d'entretien et cinq (5) heures de gérance de salle. Ce tarif n'inclut pas le personnel d'accueil, les techniciens ni l'installation des équipements techniques, de tables et de chaises.

#### **Espace cabaret pour un cocktail dînatoire, une conférence de presse, un 5 à 7 ou autres événements (minimum de 3 h)**

135 \$ / h incluant le personnel de bar et une gérance de salle. Ce tarif n'inclut pas le personnel d'accueil ni les techniciens si nécessaire. À ce tarif, Diffusion En Scène peut fournir :

- Un système de son portatif
- Une scène (praticable) surélevée
- Un chevalet
- Un lutrin
- L'installation de trois (3) tables nappées
- Pichet et verre d'eau pour les protagonistes
- Un maximum de 30 chaises installées dans le lieu



Si d'autres demandes spécifiques sont formulées, telles que du café, des bouteilles d'eau ou des viennoiseries, des frais supplémentaires devront être chargés. Une liste des produits offerts est disponible sur demande.

Pour la location de l'espace cabaret, certains services et équipements sont facturables à l'utilisation :

- Entretien des nappes : 6 \$ par nappe de table cocktail utilisée / 10 \$ par nappe de table standard utilisée ;
- Projecteur vidéo et écran de projection : 200 \$ par jour ;